

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 11 mai 2020 à 19h30 par visioconférence, sont présents aux délibérations par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance par visioconférence et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance par visioconférence.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

20-05-134

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Tenue à huis clos de la présente séance;
5. Comptes rendus des élus;

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

6. Adoption des procès-verbaux des mois de mars et d'avril 2020;
7. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2020;
8. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 avril 2020;
9. Dépôt du rapport du vérificateur externe et des états financiers vérifiés au 31 décembre 2019;
10. Embauche d'un directeur adjoint au Service de l'ingénierie;
11. Embauche d'un stagiaire au Service de l'ingénierie;
12. Achat de matériel informatique et de fourniture de bureau : autorisation de dépense;
13. Consultant en ressources humaines : octroi d'un mandat d'honoraires professionnels;
14. Débarcadère du 7<sup>e</sup> Rang au lac Bolduc (partie du lot numéro 5 450 309) : retrait du domaine public;
15. Disposition de certains biens municipaux : autorisation et délégation de pouvoir;
16. Répartition des coûts en lien avec les matières recyclables : position de la Municipalité;
17. Entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine concernant les sauvetages en forêt, le patinage artistique et les camps de jour : dépôt de l'entente et autorisation de signatures;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

18. Adoption du règlement numéro 261-20 amendant le règlement numéro 73-07 relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme;
19. 29, chemin du Bocage : analyse et recommandation concernant une demande de dérogation mineure;
20. 68, route du Mont-Adstock : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
21. 6, chemin Picard : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
22. Dossier du ministère des Transports du Québec relatif à la réhabilitation de la voie ferrée régionale : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;

#### Développement socio-économique

23. Études admissibles à l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme ClimatSol-Plus-Volet 2 pour la décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord : autorisation de dépense;
24. Projet de place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode : octroi d'un mandat pour services professionnels;

Travaux publics et voirie

25. Bureau des soumissions déposées du Québec : autorisation de signature du protocole d'utilisation de la transmission électronique des soumissions;
26. Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2018;
27. Essais à la fumée sur le réseau d'égout sanitaire de Saint-Méthode : octroi du contrat;
28. Travaux de déphosphatation du réseau d'égout sanitaire de Sacré-Cœur-de-Marie: autorisation d'appel d'offres;
29. Location de divers équipements de machinerie lourde pour l'année 2020 : dépôt des offres de prix et octroi du contrat;
30. Fourniture de matériaux granulaires de type MG20b (gravier naturel tamisé) pour l'année 2020 : dépôt des offres de prix et octroi du contrat;
31. Fourniture de matériaux granulaires de type MG20b (gros granulats de catégorie 1) pour l'année 2020 : dépôt des offres de prix et octroi du contrat;
32. Fourniture de matériaux granulaires de type MG20b (gros granulats de catégorie 5 ou mieux) pour l'année 2020 : dépôt des offres de prix et octroi du contrat;
33. Fourniture de matériaux granulaires de type AB-10 (gravier naturel) pour le secteur Sacré-Cœur-de-Marie pour l'année 2020 : dépôt des offres de prix et octroi du contrat;
34. Fourniture d'abat-poussière pour l'année 2020 : dépôt des offres de prix et octroi du contrat;
35. Remplacement de ponceaux sur le chemin J.E.-Fortin et sur le rang Turgeon : autorisation d'appel d'offres;

Sécurité publique

36. Nomination de la patrouille nautique du Grand lac Saint-François;

Loisirs, culture et vie communautaire

37. Conversion du Complexe Joseph et Mariette Faucher au gaz naturel : autorisation de dépense;
38. Organisation d'un tournoi de balle donnée pour enfants : autorisation de fermeture de rue et demande au ministère des Transports du Québec;

Affaires diverses

39. Technicien(ne) en environnement régulier à temps complet : processus d'embauche;
40. Période de questions;
41. Informations générales;
42. Levée ou ajournement de la séance.

Suite au sujet ajouté en « Affaires diverses »,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-135

**TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

- ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- ATTENDU** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 mai 2020;
- ATTENDU** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;
- ATTENDU** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen

permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Correspondances*

**COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

20-05-136

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES MOIS DE MARS ET D'AVRIL 2020**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 2020 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-137

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'AVRIL 2020**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 609 459.63 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 AVRIL 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 avril 2020 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications et fait un résumé des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

## **DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

En vertu de l'article 176.2 du Code municipal du Québec, madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminée le 31 décembre 2019.

Le rapport financier au 31 décembre 2019, préparé par Mme Sandra Audit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, indique un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 53 830 \$ avant ajustement des réserves. Ce qui porte le surplus libre après ajustement des réserves à 40 035 \$.

Suite à la réalisation de son mandat, la vérificatrice, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu et pris connaissance des documents s'y rapportant lors de la rencontre spécialement organisée à cet effet avec la représentante de la susdite firme de vérificateurs.

Le maire préparera une présentation des états financiers dans L'Arrivage et les données sommaires seront disponibles sur le site web de la Municipalité.

20-05-138

### **EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

**ATTENDU** la liste des travaux à réaliser dans les différents secteurs et la volonté de la Municipalité à développer un département d'ingénierie pour offrir des services à d'autres municipalités;

**ATTENDU** la subvention reçue pour la coopération intermunicipale en matière de génie civil;

**ATTENDU** le processus d'embauche d'un cadre à la direction adjointe au Service de l'ingénierie;

**ATTENDU** que la candidature de monsieur André Collin a été retenue et satisfait les exigences de la Municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Il est résolu d'embaucher monsieur André Collin à titre directeur adjoint au Service de l'ingénierie dont la date d'entrée est prévue au plus tard le 8 juin 2020 et d'autoriser M. Pascal Binet, maire, à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-139

### **EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite embaucher un stagiaire dans le cadre d'un programme d'étude au Cégep de Thetford afin de procéder à la collecte de données;

**ATTENDU** que la candidature de monsieur Alain Enea Mbandi a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Il est résolu d'embaucher monsieur Alain Enea Mbandi à titre de stagiaire au Service de l'ingénierie pour la période estivale. La date d'entrée est prévue au plus tard le 8 juin 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-05-140**      **ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DE FOURNITURE DE BUREAU :  
AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la Municipalité a embauché un directeur adjoint au Service de l'ingénierie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à l'achat de matériel informatique et de fourniture de bureau;

**ATTENDU** le service partagé en matière d'ingénierie et de génie civil implanté par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'autoriser une dépense au montant de 2 607.83 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un ordinateur portable ainsi qu'un montant d'environ 1 000 \$ pour la fourniture de bureau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-05-141**      **CONSULTANT EN RESSOURCES HUMAINES : OCTROI D'UN MANDAT  
D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** qu'en 2018 le conseil municipal a acquis une banque d'heures d'un consultant en gestion des ressources humaines et que cette dernière est épuisée;

**ATTENDU** les besoins de la Municipalité et l'offre de services de la firme Marc-André Paré consultant inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de poursuivre le mandat de la firme Marc-André Paré consultant inc. pour une banque de 100 heures équivalant à un montant de 6 000 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-05-142**      **DÉBARCADÈRE DU 7<sup>E</sup> RANG AU LAC BOLDOC (PARTIE DU LOT NUMÉRO 5 450 309) :  
RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC**

**ATTENDU** que l'Association des propriétaires du lac Bolduc a fait une demande à la Municipalité pour acquérir le débarcadère du 7<sup>e</sup> Rang au lac Bolduc;

**ATTENDU** l'importance pour l'Association et la Municipalité de préserver les plans d'eau face aux risques que représentent les plantes envahissantes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de retirer du domaine public une partie du lot numéro 5 450 309 identifié comme le débarcadère du 7<sup>e</sup> Rang du lac Bolduc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-05-143**      **DISPOSITION DE CERTAINS BIENS MUNICIPAUX : AUTORISATION ET DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite disposer de certains biens municipaux désuets;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mandater la directrice générale à disposer desdits biens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- la disposition de certains biens municipaux identifiés dans la liste déposée au conseil municipal;
- de déléguer à madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, le pouvoir de disposer des biens municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-05-144**      **RÉPARTITION DES COÛTS EN LIEN AVEC LES MATIÈRES RECYCLABLES : POSITION DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** le contexte difficile que vit l'industrie de la récupération au Québec;

**ATTENDU** la compétence des MRC en matière de tri et conditionnement des matières recyclables;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches a dû revoir le contrat de Récupération Frontenac;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches doit répartir le montant résiduel entre les municipalités selon le règlement des quotes-parts adopté annuellement;

**ATTENDU** que le Conseil municipal a pris connaissance des données fournies par la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que le Conseil municipal se déclare totalement en désaccord d'acquitter tout montant en utilisant la richesse foncière uniformisée, car elle ne reflète pas le principe utilisateur/payeur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- de dénoncer vivement l'utilisation de la richesse foncière uniformisée comme indicateur ou variable de calcul dans le règlement des quotes-parts de la MRC des Appalaches
- de mandater le maire de la Municipalité ou tout autre officier municipal au moment opportun de faire les représentations nécessaires pour revoir les dispositions du règlement de la MRC des Appalaches sur la répartition des quotes-parts.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-05-145**      **ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE CONCERNANT LES SAUVETAGES EN FORÊT, LE PATINAGE ARTISTIQUE ET LES CAMPS DE JOUR : DÉPÔT DE L'ENTENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

**ATTENDU** que les ententes municipales permettent de maximiser l'utilisation des services et des équipements municipaux, de réaliser des économies d'échelle et de partager le coût des infrastructures, des équipements et des ressources humaines;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine souhaitent conclure une entente intermunicipale concernant les sauvetages en forêt, le patinage artistique et les camps de jour;

**ATTENDU** que les conseillers ont pris connaissance de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer et d'entériner l'entente intervenue entre la Municipalité d'Adstock et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine concernant les sauvetages en forêt, le patinage artistique et les camps de jour;
- d'autoriser monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Aménagement, urbanisme et environnement*

20-05-146

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 261-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 73-07 RELATIF AUX TARIFS DES PERMIS, CERTIFICATS ET AUTRES HONORAIRES ENCOURUS DANS L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le 2 avril 2007 le règlement numéro 73-07 relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite modifier le tarif pour un certificat d'occupation pour l'utilisation d'un bâtiment comme résidence de tourisme, un établissement de résidence principale ou gîte touristique à titre d'usage complémentaire à l'habitation et modifier les tarifs prévus pour une cabane à sucre;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Sylvain Jacques lors de la séance ordinaire tenue le lundi 6 avril 2020;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 261-20 amendant le règlement numéro 73-07 relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-147

**29, CHEMIN DU BOCAGE : ANALYSE ET RECOMMANDATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 29, chemin du Bocage (lot 5 134 620 du cadastre du Québec) afin d'autoriser en cour avant, l'ajout d'un second étage à une distance de 4.41 mètres de la ligne de lot avant alors que la norme actuellement prescrite est de 6.1 mètres en vertu de la grille des usages et des spécifications (annexe C) du règlement de zonage numéro 69-07.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Il est résolu unanimement d'approuver la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 29, chemin du Bocage (lot 5 134 620 du cadastre du Québec), soit d'autoriser l'ajout d'un second étage en cour avant à une distance de 4.41 mètres de la ligne de lot avant.

Adoptée à l'unanimité.

20-05-148

**68, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le plan déposé consiste à la réalisation d'une coupe d'assainissement afin de permettre la croissance des feuillus en cour avant;

**ATTENDU** qu'un des critères d'évaluation du PIIA est que la végétation (arborescente, arbustive et herbacée) existante dans la marge de recul avant est préservée au maximum;

**ATTENDU** que la coupe de l'ensemble des sapins demandé aura un impact significatif sur la visibilité du bâtiment principal à partir de la voie publique;

**ATTENDU** qu'une partie des conifères peuvent nuire à la croissance des feuillus;

**ATTENDU** que le projet soumis rencontre en partie les objectifs et les critères qui y sont applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Il est résolu ce qui suit :

- d'approuver en partie le plan d'implantation et d'intégration architectural déposé par le propriétaire du 68, route du Mont-Adstock (lot 5 448 300 du cadastre du Québec) selon les dispositions suivantes :
  - de permettre la coupe de 8 sapins en cour avant gauche. Les arbres à abattre devront être identifiés et présentés au Service de l'urbanisme et de l'environnement;
  - de permettre la coupe de 12 sapins en cour avant droite. Les arbres à abattre devront être identifiés et présentés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.
- d'assujettir le permis aux conditions suivantes :
  - pour toute autre coupe d'arbres non autorisés, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
  - aucun travaux non autorisé ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20-05-149

**6, CHEMIN PICARD : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que la technicienne en environnement a constaté que les arbres visés par la présente demande sont jugés malades et/ou dangereux;

**ATTENDU** que l'abattage des arbres en cour avant ne respecte pas les dispositions prévues à la grille des usages et des spécifications de la zone RCS du règlement de zonage;

**ATTENDU** que le projet présenté ne répond pas aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCS;

**ATTENDU** qu'une partie des conifères peuvent nuire à la croissance des feuillus;

**ATTENDU** que, malgré tout, le projet est nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens visés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Il est résolu d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architectural tel que déposé par la propriétaire du 6, chemin Picard (5 448 302 du cadastre du Québec) selon les conditions suivantes :

- un plan de reboisement en cour avant conforme aux dispositions du règlement de zonage devra être déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- aucun travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20-05-150

**DOSSIER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIF À LA RÉHABILITATION DE LA VOIE FERRÉE RÉGIONALE : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle le ministère des Transports du Québec propriétaire du lot 5 136 008 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, souhaite utiliser à des fins autres qu'agricoles ledit lot;

**ATTENDU** que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité et du règlement de contrôle intérimaire numéro 172 de la MRC des Appalaches;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier du ministère des Transports du Québec ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

20-05-151

**ÉTUDES ADMISSIBLES À L'AIDE FINANCIÈRE OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS-VOLET 2 POUR LA DÉCONTAMINATION DU 2-4, RUE NOTRE-DAME NORD : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une aide financière au programme ClimatSol-Plus pour décontaminer le site de l'ancienne quincaillerie de la Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode

**ATTENDU** que les études environnementales de site, phase I et phase II réalisées par la Coopérative des consommateurs de St-Méthode sont admissibles à l'aide financière;

**ATTENDU** l'entente intervenue avec la Coopérative relativement aux modalités prévues suivant l'achat du terrain par la Municipalité et la décontamination;

**ATTENDU** que ladite entente prévoit un partage des coûts lors du rachat d'une partie du terrain décontaminé;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'acheter lesdites études;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser une dépense de 8 145 \$, taxes en sus, pour l'achat des études environnementales de site, phase I et phase II à la Coopérative des consommateurs de St-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers

20-05-152

**PROJET DE PLACE PUBLIQUE DANS LE NOYAU VILLAGEOIS DE SAINT-MÉTHODE : OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a obtenu une aide financière pour la réalisation d'une place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite réaliser les travaux en 2020;

**ATTENDU** que la Municipalité peut octroyer ce mandat de gré à gré;

**ATTENDU** l'offre de services reçue de la firme Groupe A Annexe U datée du 4 mai 2020;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'octroyer à la firme Groupe A Annexe U un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réalisation d'une place publique dans le noyau villageois de Saint-Méthode au montant de 15 500 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Travaux publics et voirie*

20-05-153

**BUREAU DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES DU QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'UTILISATION DE LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES SOUMISSIONS**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock requiert un code d'utilisateur afin de pouvoir utiliser le système informatique de transmission électronique des soumissions (TES) du Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- qu'elle désigne, comme « usager-maître », monsieur Carl Binette, directeur du Service de l'Ingénierie et des travaux publics et qu'elle l'autorise à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'utilisation de la TES;
- qu'elle autorise le BSDQ à fournir à l'utilisateur ainsi désigné le code d'utilisateur et le mot de passe permettant d'accéder à la TES.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-154

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2018**

Conformément aux directives de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable, lancée en mars 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer, au conseil municipal, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable. Tous les membres du conseil confirment avoir préalablement reçu et pris connaissance de ce rapport.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable des réseaux d'aqueduc municipaux pour l'année 2018. En ce qui concerne la véracité des données incluses au rapport, celles-ci ont déjà fait l'objet d'une attestation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-155

**ESSAIS À LA FUMÉE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE ST-MÉTHODE : OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les problèmes de refoulements d'égouts sur le réseau d'égout de St-Méthode depuis plusieurs années;

**ATTENDU** qu'afin de localiser rapidement et efficacement les sources de captage, il est recommandé par le directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics de réaliser des essais à la fumée sur le réseau d'égout sanitaire;

**ATTENDU** que le procédé vise à injecter de la fumée non toxique dans les conduites sanitaires entre deux regards, permettant de localiser certaines sources problématiques.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat à la firme Can-Explore au montant de 6 390.00 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'essais à la fumée sur le réseau d'égout sanitaire de St-Méthode;
- de financer la dépense à même la TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-156

**TRAVAUX DE DÉPHOSPHATATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE: AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite réaliser les travaux de déphosphatation à la station de traitement des eaux usées du secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de lancer un processus d'appel d'offres pour les travaux de déphosphatation à la station de traitement des eaux usées du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-157

**LOCATION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS DE MACHINERIE LOURDE POUR L'ANNÉE 2020 : OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres pour la location de divers équipements de machinerie lourde;

Fournisseurs	Montant (taxes en sus)
Excavation Rodrigue & fils inc.	57 015.00 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	Offre de prix incomplète.

**ATTENDU** qu'une seule offre est jugée conforme;

Suite à l'étude des soumissions,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu, conformément à la Loi, de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire l'offre de prix présentée par Excavation Rodrigue & fils pour la location de divers équipements de machinerie lourde au prix de 57 015.00 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-158

**FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DE TYPE MG20B (GRAVIER NATUREL TAMISÉ) POUR L'ANNÉE 2020 : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour la fourniture de matériaux granulaires de type MG20b (gravier naturel tamisé) pour l'année 2020;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Fournisseurs	Montant (taxes en sus)
Groupe Nadeau inc.	7.30 \$ / tonne
Gravière GNVR inc.	6.90 \$ / tonne

**ATTENDU** l'intégration du critère du coût de transport dans notre analyse, tel que stipulé dans le document de demande d'offre de prix pour fonder notre décision. Le recueil des tarifs de camionnage en vrac 2020 du MTQ est utilisé pour déterminer les coûts de transport;

**ATTENDU** la situation géographique des fournisseurs différents en fonction de notre territoire;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés dans le document de demande de prix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'octroyer à Gravière GNVR inc. au montant de 6.90 \$ / tonne, taxes en sus, le contrat de fourniture de matériaux granulaires de type MG20b (gravier naturel tamisé) pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-159

**FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DE TYPE MG20B (GROS GRANULATS DE CATÉGORIE 1) POUR L'ANNÉE 2020 : DÉPÔT DES OFFRES DE PRIX ET OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour la fourniture de matériaux granulaires de type MG20b (gros granulats de catégorie 1) pour l'année 2020;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Couillard Construction Ltée	10.75 \$ / tonne
Groupe Nadeau inc.	17.75 \$ / tonne
Excavation Maggy inc.	11.15 \$ / tonne
Pavage Centre Sud du Québec	8.75 \$ / tonne

**ATTENDU** l'intégration du critère du coût de transport dans notre analyse, tel que stipulé dans le document de demande d'offre de prix pour fonder notre décision. Le recueil des tarifs de camionnage en vrac 2020 du MTQ est utilisé pour déterminer les coûts de transport;

**ATTENDU** la situation géographique des fournisseurs différents en fonction de notre territoire;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés dans le document de demande de prix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'octroyer à Pavage Centre Sud du Québec au montant de 8.75 \$ / tonne, taxes en sus, le contrat de fourniture de matériaux granulaires de type MG20b (gros granulats de catégorie 1) pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-160

**FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DE TYPE MG20B (GROS GRANULATS DE CATÉGORIE 5 OU MIEUX) POUR L'ANNÉE 2020 : DÉPÔT DES OFFRES DE PRIX ET OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour la fourniture de matériaux granulaires de type MG20b (gros granulats de catégorie 5 ou mieux) pour l'année 2020;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Couillard Construction Ltée	10.25 \$ / tonne
Groupe Nadeau inc.	10.00 \$ / tonne
Excavation Maggy inc.	10.95 \$ / tonne
Pavage Centre Sud du Québec	8.75 \$ / tonne
Excavation Pamphile Rodrigue	8.70 \$ / tonne

**ATTENDU** l'intégration du critère du coût de transport dans notre analyse, tel que stipulé dans le document de demande d'offre de prix pour fonder notre décision. Le recueil des tarifs de camionnage en vrac 2020 du MTQ est utilisé pour déterminer les coûts de transport;

**ATTENDU** la situation géographique des fournisseurs différents en fonction de notre territoire;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés dans le document de demande de prix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer à Groupe Nadeau inc. au montant de 10.00 \$ / tonne, taxes en sus, le contrat de fourniture de matériaux granulaires de type MG20b (gros granulats de catégorie 5 ou mieux) pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-161

**FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DE TYPE AB-10 (GRAVIER NATUREL)  
POUR LE SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE POUR L'ANNÉE 2020 : DÉPÔT DES  
OFFRES DE PRIX ET OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour la fourniture de matériaux granulaires de type AB-10 (gravier naturel) pour le secteur Sacré-Cœur-de-Marie pour l'année 2020;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Groupe Nadeau inc.	8.20 \$ / tonne
Gravière GNVR inc.	8.90 \$ / tonne

**ATTENDU** l'intégration du critère du coût de transport dans notre analyse, tel que stipulé dans le document de demande d'offre de prix pour fonder notre décision. Le recueil des tarifs de camionnage en vrac 2020 du MTQ est utilisé pour déterminer les coûts de transport;

**ATTENDU** la situation géographique des fournisseurs différents en fonction de notre territoire;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés dans le document de demande de prix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'octroyer à Groupe Nadeau inc. au montant de 8.20 \$ / tonne, taxes en sus, le contrat de fourniture de matériaux granulaires de type AB-10 (gravier naturel) pour le secteur Sacré-Cœur-de-Marie pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-162

**FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2020 : DÉPÔT DES OFFRES DE PRIX ET OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour la fourniture et livraison de 180 000 litres d'abat-poussière (chlorure de calcium liquide) pour l'année 2020;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant – Fourniture (taxes en sus)</b>	<b>Montant – Épandage – Si requis (taxes en sus)</b>
Les Entreprises Bourget inc.	0.3390 \$ / litre	0.3458 \$ / litre
Somavrac (C.C.) inc.	0.3128 \$ / litre	0.3128 \$ / litre

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'octroyer à Somavrac (C.C.) inc. au montant de 0.3128 \$ / litre le contrat pour la fourniture et la livraison d'abat-poussière (chlorure de calcium liquide) pour l'année 2020. Il est également résolu d'octroyer le contrat d'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2020 si jugé requis par le directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-163

**REPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN J.E.-FORTIN ET SUR LE RANG TURGEON : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite procéder au remplacement de ponceaux sur le chemin J.E.-Fortin et sur le rang Turgeon;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu de lancer un processus d'appel d'offres pour les travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin J.E.-Fortin et sur le rang Turgeon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

20-05-164

**NOMINATION DE LA PATROUILLE NAUTIQUE DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS**

**ATTENDU** que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et de faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway et dont une partie du lac se trouve dans le Parc national de Frontenac;

**ATTENDU** que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

**ATTENDU** que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le Règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquels découlent de la Loi sur la Marine marchande du Canada;

**ATTENDU** que, suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera adressée au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que messieurs Charles Rodrigue et Félix Bolduc soient nommés inspecteurs municipaux pour l'année 2020 afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleurs nautiques pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchants à la Loi sur la Marine marchande du Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Loisirs, culture et vie communautaire*

20-05-165

**CONVERSION DU COMPLEXE JOSEPH ET MARIETTE FAUCHER AU GAZ NATUREL :  
AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que le Complexe sportif Joseph et Mariette Faucher peut être converti au gaz naturel et la disponibilité d'une subvention d'Énergir;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics menant à une analyse positive coût-bénéfice de ladite conversion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'octroyer un contrat à Plomberie Turcotte et Père inc. au montant de 6 465 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux conversion au gaz naturel et de raccordement du Complexe sportif Joseph et Mariette Faucher.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-05-166

**ORGANISATION D'UN TOURNOI DE BALLE DONNÉE POUR ENFANTS :  
AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que le Service des loisirs souhaite un tournoi intermunicipal de balle donnée pour enfants qui se tiendra dans le courant du mois d'août 2020;

**ATTENDU** que pour accueillir le tournoi, les organisateurs souhaitent la fermeture ou une circulation en alternance de la portion de la rue Principale Ouest en face du terrain de baseball;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la fermeture complète et/ou en alternance du tronçon de la rue Principale Ouest, entre les rues Sheink et Fortin Nord, durant la tenue du tournoi intermunicipal de balle donnée pour enfants;

- d'autoriser un chemin de contournement sur le réseau routier municipal;
- d'autoriser monsieur Xavier Tardif-Nadeau, responsable des loisirs et à l'évènementiel, à présenter une demande de permis d'événements spéciaux auprès du ministère du Transport du Québec relativement à la présente demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

20-05-167

**TECHNICIEN(NE) EN ENVIRONNEMENT RÉGULIER À TEMPS COMPLET :  
PROCESSUS D'EMBAUCHE**

**ATTENDU** que madame Alexandra Côté agit à titre de technicienne en environnement de manière temporaire;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite rendre permanent son poste;

**ATTENDU** les dispositions de la convention collective en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de procéder à l'affichage d'un poste de technicien en environnement régulier à temps complet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil le lendemain sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

20-05-168

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu de lever la séance à 20h42.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JL

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin